

Arrêté modificatif de composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Procès-verbal du 8 décembre 2022, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats des élections professionnelles du jeudi 8 décembre 2022 des représentants aux commissions administratives paritaires des catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- L’arrêté initial n° 23/140/CM du 16 février 2023, portant composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022, les arrêtés modificatifs n°23/178/CM du 14 mars 2023, n°24/094/CM du 27 février 2024 et n°24/487/CM du 5 septembre 2024 portant composition de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A, n°24/653/CM du 24 décembre 2024 et n°25/197/CM du 10 avril 2025 portant composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C.

CONSIDÉRANT

- **Pour le Collège des Représentants de l’Administration de la Métropole Aix-Marseille-Provence :**
- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie A, la désignation en date du 20 mars 2025 en qualité de représentant de l’administration suppléant, de Madame Marie MARTINOD en remplacement de Monsieur Christian NERVI, de Madame Mireille BALLETTI en remplacement de Monsieur Laurent SIMON, de Madame Sarah BOUALEM en remplacement de Monsieur Bernard DESTROST et de Monsieur Arnaud MERCIER en remplacement de Monsieur Régis MARTIN.

- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie B, la désignation en date du 20 mars 2025 en qualité de représentant de l'administration suppléant, de Madame Mireille BALLETTI remplacement de Monsieur Laurent SIMON et de Monsieur Arnaud MERCIER en remplacement de Monsieur Régis MARTIN.
- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie C, la désignation en date du 20 mars 2025 en qualité de représentant de l'administration titulaire, de Madame Danielle MENET en remplacement de Monsieur Gérard FRAU, de Monsieur Daniel GAGNON en remplacement de Madame Maryse RODDE, et en qualité de représentant de l'administration suppléant, de Madame Mireille BALLETTI en remplacement de Monsieur Laurent SIMON, de Monsieur Arnaud MERCIER en remplacement de Monsieur Régis MARTIN, de Madame Sarah BOUALEM en remplacement de Monsieur Bernard DESTROST et de Madame Marie MARTINOD en remplacement de Monsieur Christian NERVI.

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n°25/197/CM du 10 avril 2025 est modifié.

Article 2 :

Suite à la désignation des représentants de l'administration, la composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence est établie ainsi qu'il suit :

Commission Administrative Paritaire de la catégorie A

Représentants de l'Administration

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI
M. Pierre LAGET
M. Eric CASADO
M. Roland MOUREN
M. David GALTIER
Mme Laurence SEMERDJIAN
M. Frédéric GUELLE

Suppléants :

M. Vincent GOYET
Mme Mireille BALLETTI
Mme Marie MARTINOD
Mme Emilie CANNONE
Mme Sarah BOUALEM
Mme Claudie MORA
M. Arnaud MERCIER

Représentants du Personnel

Titulaires :

Mme Fleur SKRIVAN (FSU)
M. Gérard MARIN (FSU)

Suppléants :

M. Philippe CHARRIERE (FSU)
Mme Carole BOUVET (FSU)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 mai 2025

Mme Véronique VASSILIOU (FSU)

M. César PITOISET (FSU)

Mme Frédérique ONZIA (UNSA)

Mme Anne ARMAND (UNSA)

Mme Chantal CARVAJAL (UNSA)

M. Claude MIRALLES (UNSA)

M. Patrice AYACHE (FO)

Mme Corinne MICHEL (FO)

M. Alain BROSSEAU (Union CFTC-CFDT)

M. Bruno OCCELLI (Union CFTC-CFDT)

Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

Représentants de l'Administration

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI

M. Frédéric GUELLE

Mme Claudie MORA

M. David GALTIER

Mme Laurence SEMERDJIAN

M. Roland MOUREN

Suppléants :

M. Vincent GOYET

M. Martial ALVAREZ

Mme Mireille BALLETTI

M. Pierre LAGET

Mme Emilie CANNONE

M. Arnaud MERCIER

Représentants du Personnel

Titulaires :

Mme Nadia ASSELMAN (FSU)

Mme Frédérique BONNABESSE(FSU)

M. Cyril RESTOUIN (FSU)

Mme Magali TROSSEVIN (FO)

M. Francis ATOKO (FO)

Mme Isabelle SCHONG (UNSA)

Suppléants :

Mme Odette LAMARCHE (FSU)

Mme Dalila EL JAOUADI (FSU)

M. Serge TAVANO (FSU)

Mme Caroline CAMBRIANI (FO)

M. Éric MEYNIER (FO)

Mme Fatima BENCHENNI (UNSA)

Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

Représentants de l'Administration

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI

Suppléants :

M. Vincent GOYET

Reçu au Contrôle de légalité le 13 mai 2025

Mme Danielle MENET

M. Pierre LAGET

M. Christian AMIRATY

Mme Mireille BALLETTI

M. David GALTIER

Mme Marie MARTINOD

Mme Laurence SEMERDJIAN

Mme Emilie CANNONE

M. Daniel GAGNON

Mme Sarah BOUALEM

M. Frédéric GUELLE

M. Patrick GRIMALDI

M. Roland MOUREN

M. Arnaud MERCIER

Représentants du Personnel

Titulaires :

Suppléants :

Mme Nadège PITALUGUE (FO)

M. Salah BENHEMANI (FO)

M. Christophe SPANO-PIZZICHETTA (FO)

Mme Virginie ARCOS (FO)

Mme Elisabeth MAUSSI (FO)

M. Rodolphe LAMOURETTE (FO)

M. Mokhtar BEN SAID (FSU)

M. Edouard GRECO (FSU)

Mme Nabila SEBHI-CHENOUNE (FSU)

M. Fabien DUMAS (FSU)

Mme Odile DEWINTRE (UNSA)

M. Michaël BLAVIER (UNSA)

Mme Vanessa DUFOUR (UNSA)

M. Nouredine ABECHA (UNSA)

M. Maxime GRAND-JEAN (CGT)

Mme Véronique DOLOT (CGT)

Article 3 :

Madame Solange BIAGGI assure la présidence des commissions administratives paritaires des catégories A, B et C. En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Monsieur Vincent GOYET assurera cette même présidence.

Article 4:

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 mai 2025

Article 5 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mai 2025

Martine VASSAL